

# PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### COMMUNE DE BEDOUS

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2021/PPRN/007 du 05 novembre 2021, il sera procédé **du jeudi 16 décembre 2021 à 10h00 au vendredi 21 janvier 2022, à 13h00 inclus**, à une enquête publique portant sur la révision du plan de prévention des risques naturels sur la commune de Bedous. Cette demande n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Le responsable du projet est la Direction départementale des territoires et de la mer, Service Aménagement, Urbanisme, Risques, Prévention des risques naturels et technologiques, boulevard Tourasse à PAU.

L'enquête publique est réalisée en application des articles L. 562-1 et suivants du code de l'environnement.

Le siège de l'enquête est la mairie de Bedous, place François Sarraille 64490 Bedous.

M. Joseph Ferlando, major de gendarmerie en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du tribunal administratif de Pau. Il assurera des permanences à la mairie de Bedous, les jours et heures suivants :

- **jeudi 16 décembre 2021 de 10h00 à 13h00**
- **jeudi 30 décembre 2021 de 10h00 à 13h00**
- **vendredi 07 janvier 2022 de 10h00 à 13h00**
- **lundi 10 janvier 2022 de 10h00 à 13h00**
- **vendredi 21 janvier 2022 de 10h00 à 13h00**

Le dossier d'enquête sera consultable :

\* en version papier, à la mairie de Bedous :

**les lundis , mardis, jeudis et vendredis de 10h00 à 13h00**

- en version papier et sur un poste informatique à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, Secrétariat général aux affaires départementales – Bureau de l'Aménagement de l'Espace – Entrée 4 – 3<sup>e</sup> étage porte 310 – 2, rue Maréchal Joffre à PAU, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

- sur le site internet de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques à l'adresse suivante :  
[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) – page d'accueil – Enquêtes Publiques – En cours

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête soit :

- sur le registre d'enquête disponible à la mairie de Bedous,

- par voie électronique à l'adresse : [pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

- par courrier postal à la mairie de Bedous, à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur

Les observations et propositions adressées par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-atlantiques indiqué ci-dessus.

Toute observation, courrier ou mail réceptionné après le vendredi 21 janvier 2022 à 13h00, ne pourra pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture, à la mairie de Bedous, ainsi que sur le site internet de la Préfecture : [www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr-page d'accueil-enquetes publiques -closes](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr-page-daccueil-enquetes-publiques-closes).

La révision du plan de prévention des risques naturels de la commune de Bedous sera approuvée, le cas échéant, par arrêté préfectoral conformément à l'article R 562-9 du code de l'environnement.

Fait à Pau, le 05 novembre 2021

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

Eddie BOUTTERA